

Participants :

l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Hivin, Chartreu, Judy et Surreau, MM. Kououndissa, Fouchier et Braynas.

les représentants des parents d'élèves : Mme Rullier, Mme Raymond, Mme Alliol, Mme Paytrault, Mme Beschler, M. Salle, Mme Gouban, M. Valin, Mme Dieumegard

les représentants de la municipalité : M. Fouché, Mme Ledoux, adjointe chargée des affaires scolaires.

le DDEN : Mr Cerclat.

Excusées : *Mme Lambin, IEN de la circonscription de Melle, Mme Maximenko (décharge de direction), M. Texereau (enseignant de CM2)*

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole
2. La rentrée 2018-2019 : les effectifs, la répartition, les locaux
3. Les exercices de sécurité
4. Le règlement intérieur ; la Charte de la laïcité
5. Le projet d'école
6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019
7. APC, APS, périscolaire

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription ; il est ensuite transmis à tous les membres du conseil d'école. Ce compte-rendu sera consultable sur le site internet de l'école, une copie sera fournie sur demande aux familles n'ayant pas d'accès internet.

2. La rentrée 2018-2019 : les effectifs, la répartition, les locaux.

Le personnel :

Nouveaux membres de l'équipe enseignante : Marie Maximenko qui assure la décharge de direction les mercredis et les jeudis, Isabelle Hivin, enseignante en classe de PS/MS (classe de Mme Beyer, en congé parental), Elisabeth Jeudy, remplaçante rattachée à l'école.

Nouveau personnel AVS : Mme Vanessa Prieur

Service civique : Steve Gaudefroy

Les ATSEMs : Mme Janvier dans la classe de PS MS de Mme David ; Mme Savarit dans la classe de PS MS de Mme Hivin, Mme Pothet dans les classes de Mme Gazeau et M. Fouchier. 3 ATSEMs pour 4 classes avec des maternelles, l'emploi du temps de l'ATSEM présente dans la classe de GS a dû être modifié pour s'adapter aux besoins.

Les effectifs :

Total de 209 enfants répartis en 9 classes, avec 76 enfants en cycle 1, 82 en cycle 2 et 51 en cycle 3.

26 PS 20 MS 30 GS 29 CP 26 CE1 27 CE2 24 CM1 27 CM2

EFFECTIFS : 209

CYCLE 1 76	Isabelle Hivin 14PS 10MS	24	Koelig David 12PS 10MS	22	Emmanuelle Gazeau 22 GS	
CYCLE 2 82	Pierre Fouchier 8 GS 11 CP	19	Claudine Surreau 18 CP	18	Fulgence Kououndissa 26 CE1	Virginie Chartreu 27 CE2
CYCLE 3 51	Liliane Moll 24 CM1	24	Manuel Texereau 27 CM2	27		

En janvier, arrivée de deux nouveaux élèves : un GS et un CE1

La répartition :

-Choix de faire 2 classes parallèles de PS/MS de nouveau, pour permettre une meilleure intégration des PS.

-Les GS sont également répartis dans 2 classes ; il en est de même pour les CP. L'organisation des récréations des GS a été transmise en réunion de classe.

La répartition des élèves est réfléchi et décidée en conseil des maîtres. Elle ne peut pas être communiquée avant la rentrée car les effectifs peuvent évoluer jusqu'au dernier moment ; il est également interdit d'afficher la répartition des classes à l'extérieur de l'école.

Les locaux :

-Les derniers travaux ont été faits dans la garderie pendant l'été et elle a été équipée d'un nouveau mobilier ; elle reste à la disposition de l'école pendant la journée.

-Projet d'équipement en TNI de la classe 10 (projet ENIR, voir point 5).

-Des aménagements spécifiques sont à prévoir pour permettre à tous les enfants de se déplacer de façon autonome en toute sécurité (en lien avec l'accueil d'un enfant aveugle dont les parents vont faire parvenir un courrier de

l'ergothérapeute).

D'après la mairie, il y a des soucis quant à la pose de la rampe. Des travaux doivent être effectués au niveau des escaliers afin d'en adapter l'accès.

Question des parents élus concernant les locaux :

-Aménagement du préau avec râteliers de rangement pour les cartables ?

Demande prise en compte par les services techniques de la mairie qui interviendront dès que possible.

3. Les exercices de sécurité.

Le plan vigipirate renforcé implique que tous les portails de l'école soient verrouillés pendant le temps scolaire. À Fressines le portail du haut reste déverrouillé toute la journée faute d'installation d'un télérupteur avec interphone ou visiophone. Les autres accès sont verrouillés, sauf le portail du bas pendant la dépose rapide de 8h35 à 8h45.

Question des parents élus :

Serait-il possible d'électrifier le portail du bas avec mise en place d'une sonnette ?

Les travaux seront effectués en lien avec la réfection de la cour du haut, si la demande de subvention est acceptée.

Le portail du bas est réservé à la dépose rapide et reste fermé durant le temps scolaire.

-Le 1er exercice, exercice de sécurité incendie a eu lieu le 11/10/18 à 9h30.

L'exercice a duré 4 minutes dans le calme et avec efficacité.

Cet exercice était planifié ; le prochain sera un exercice surprise.

-Le 2ème exercice, exercice de sécurité « Attentats/Intrusion » aura lieu le 06/12/18 à 10h.

Il est difficile de trouver un signal qui soit à la fois discret et efficace. Le signal est 1 coup bref avec la corne de brume. Pour les plus petits (jusqu'au CE1) il ne sera question que d'un jeu : « cache-cache » « fourmis » « escargots » ; pour les plus grands il s'agira de s'entraîner à se cacher.

-Le 3ème type d'exercice aura lieu plus tard dans l'année ; il s'agira d'un exercice de confinement tel qu'il pourrait être mis en place en cas de forte tempête. La corne de brume (3 sonneries très longues) donnera le signal d'un regroupement dans les locaux de la cour du haut qui sont tous équipés de sanitaires et de téléphones. Un sac de survie a été prévu dans ces 2 lieux (classes maternelles et classe 10/ salle de motricité).

4. Le règlement intérieur, la Charte de la laïcité.

Lecture du règlement ; il est approuvé à l'unanimité.

5. Le projet d'école : présentation du nouveau projet et des actions prévues pour l'année 2018-2019

En préambule :

-Présentation détaillée du projet ENIR, projet d'équipement en matériel informatique.

Le conseil d'école émet un avis favorable à l'unanimité.

✚ **Le projet d'école** : adopté par le conseil d'école à l'unanimité

✚ **Actions prévues pour l'année scolaire 2018 - 2019 :**

Inscrites dans le projet d'école, les actions suivantes seront proposées à tous les enfants de l'école :

➤ **Spectacle vivant (CUMAV)**

Dans le cadre des spectacles vivants « L'enfant et le théâtre » proposés par Scènes Nomades en partenariat avec la CUMAV, chaque élève de l'école assistera à une représentation dans l'année.

Les élèves de cycle 1 iront voir le spectacle de marionnettes et de musique « *Ficelle* » présenté par la compagnie *Le Mouton Carré* à Melle entre le 6 et le 10 mai 2019.

Les élèves de cycle 2 assisteront au spectacle mêlant musique et théâtre « *Cendrillon, avec ma sœur...* » à Brioux sur Boutonne entre le 25 et le 29 mars 2019.

Les élèves de cycle 3 verront le spectacle « *Kalila et Dimna – La Fontaine prend sa source dans le désert* » de la Compagnie *Les Enfants du Paradis* où le comédien, Christian Rousseau, parcourt les fables de La Fontaine pour donner un relief particulier aux origines orientales de certaines fables. Ce spectacle alliant théâtre et conte aura lieu à Lezay entre le 7 et le 11 janvier 2019.

Les enfants de cycle 1 assisteront peut-être à un deuxième spectacle de marionnettes « *Un mouton dans mon pull* » proposé par la Ligue de l'enseignement.

➤ **CINEMA :**

Ecole et cinéma :

Les classes de GS jusqu'au CM2 participent encore cette année à ce projet.

Chaque classe visionnera au cours de l'année 3 films :

Pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2 : « En sortant de l'école », « La belle et la bête » et « Bovines ».

Pour les CM1/CM2 : « Adama » « Le voleur de bicyclette » et « Bovines ».

Au cours de cette période, le jeudi 29 novembre, les GS, CP, CE1 et CE2 iront au cinéma de La Crèche voir le film « En sortant de l'école » qui est une suite de courts métrages qui mettent en images des poèmes célèbres.

Le jeudi 6 décembre, ce seront les CM1/CM2 qui se rendront également au cinéma de La Crèche pour voir « Adama » : film d'animation dont le sujet parle d'un enfant africain parti à la recherche de son frère qui se retrouve en Europe pendant la première guerre mondiale.

Maternelle et cinéma :

Les classes de PS et de MS se rendront également 2 fois dans l'année au cinéma de La Crèche .

La programmation des films et les dates de projection ne sont pas encore connues à ce jour.

➤ Spectacle JMF pour les classes élémentaires et interventions de l'école de musique pour les GS.

Ces actions sont conditionnées par le financement des déplacements ; municipalité : 1500€ par année civile ; APE : l'année scolaire passée : 1500€.

La coopérative scolaire prend en charge l'ensemble des licences USEP, les entrées pour les spectacles et les séances cinéma ainsi que la participation financière pour le projet chorale et la cotisation pour l'opération L.F.L.

Certains parents nous remontent être surpris que le montant de la cotisation annuelle USEP soit voté à main levée lors de la réunion générale de début d'année. Une alternative est-elle envisageable ?

Fixée à 20 euros, elle répond aux besoins identifiés (coût des entrées aux spectacles, affiliation USEP,...). Chacun peut exprimer ses réserves lors de la réunion de rentrée de l'école.

➤ **Chorale** : de la classe de GS/CP au CM2

Les objectifs de cette action sont de faire apprendre aux enfants une sélection de chants proposés par Nathalie Brissonnet, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale et de les interpréter lors d'une rencontre avec d'autres enfants du secteur devant un public, dans un lieu approprié, en dehors de l'école et de la classe. Ce projet n'a pas encore débuté.

➤ **Action passerelle pour les PS**

Les objectifs généraux de ce projet sont les suivants:

-Faciliter la première scolarisation des enfants de 24 à 36 mois en leur permettant de se familiariser avec les différents espaces de l'école, les adultes référents et le rythme de la classe.

-Renforcer la transition vers le *devenir élève* attendu chez les élèves de l'école maternelle, particulièrement les plus jeunes d'entre eux.

-Permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants des structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées.

4 séances sont prévues cette année: les 10 et 15/01, les 19 et 21/03, les 21 et 23/05 et les 18 et 20/06, au rythme d'une séance par classe de PS-MS pour chaque période. Une dizaine d'enfants seront accueillis à chaque fois en présence des PS de la classe. Une deuxième séance est cette année proposée sur la dernière période scolaire en remplacement de la matinée portes-ouvertes; elle sera ouverte en priorité aux enfants n'ayant pas ou peu participé aux autres séances.

➤ **Action passerelle CM2/6^{ème}**

Cette action permet de faciliter l'intégration des futurs 6^{èmes} dans leur nouvel environnement scolaire.

Chaque année, au printemps, les délégués de 6^{èmes}, de préférence anciens élèves de l'école de Fressines, viennent en classe, accompagnés d'un professeur de collège ou de la CPE, échanger avec les actuels CM2.

Au mois de juin la classe de CM2 visite le collège et fin juin, chaque famille doit aller y inscrire son enfant. Ce moment peut encore être l'occasion d'un rendez-vous ou d'une visite.

Conseil Ecole Collège

Deux conseils école collège, auxquels participent Madame Lambin, Inspectrice de l'Education Nationale, et/ou les conseillers pédagogiques de la circonscription, Madame Audé, Principale du collège de Celles sur Belle, des professeurs de la maternelle au cycle 4 du secteur de collège, se réunissent dans l'année.

Le premier a eu lieu le mardi 16 octobre. Il a permis de présenter les projets de l'année, de faire un bilan de la rentrée des élèves de sixième (qui ont bénéficié cette année d'un séjour fédérateur de 3 jours et deux nuits), de faire un point sur les différentes évaluations nationales (CP/CE1 et 6èmes), de définir les actions possibles sur l'année.

Un deuxième conseil aura lieu en fin d'année. Durant l'année, le professeur référent cycle 3 du collège peut participer aux conseils de cycle 3 des écoles du secteur.

Madame Audé organisera comme l'année dernière une visite du collège pour les parents de futurs élèves de sixième au mois de juin. De nombreux parents ont participé à cette visite l'année dernière ; elle sera organisée différemment cette année pour permettre un accueil en plus petits groupes.

➤ **Prix des incorruptibles**

Toutes les classes, de la grande section au CM2, participent au prix de littérature des incorruptibles.

Les lectures d'ouvrages débutent dans les classes de manière autonome pour les enfants lecteurs. Pour les enfants de GS et de CP, les livres sont lus par les adultes. A l'issue de ces dernières, un vote permettra de choisir le livre préféré de chacune des classes. La date de clôture du concours est fixée au 23 mai 2019.

➤ **Lire et Faire Lire :**

Lire et faire lire a pour objectif de mobiliser les seniors pour une transmission intergénérationnelle du goût de la lecture aux jeunes enfants. Ce sont des lecteurs bénévoles, retraités, recrutés et formés par la ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, en l'occurrence Jacques Savin et Hélène Chaigneau, qui viennent faire des lectures à des petits groupes de 5 ou 6 élèves, deux fois par semaine, le mardi et jeudi matin sur des séances de 30 mn.

Cette intervention a commencé en période 2 et se poursuivra jusqu'au 11 avril.

Le dispositif concerne les classes de GS, GS/CP, CP et CE1.

Les lectures sont choisies par les enseignants ou en concertation avec les enseignants.

➤ **Projet théâtre :**

Les classes de GS/CP et CE1 avaient pour ambition de suivre un projet théâtre initié par l'OCCE. Malheureusement, nos classes n'ont pas été retenues. C'est pourquoi nous sommes en train de réfléchir à de nouveaux partenaires et de nouvelles modalités afin de mener à bien malgré tout un projet autour du théâtre.

➤ **USEP :**

Cette année, comme l'année dernière, toutes les classes de l'école sont affiliées à l'USEP.

Dans le cadre de cette affiliation, auront lieu des rencontres entre les classes de notre école et des classes d'autres écoles et/ ou une à deux rencontres de masse sous l'égide du Comité USEP de la Circonscription : Journée Course longue et orientation en forêt de l'Hermitain pour les classes de l'élémentaire et/ou du Comité USEP départemental : Printemps des Maternelles pour les élèves de Cycle 1, Petit Tour USEP pour les GS/CP et les CP, Journée raid Multi-activités pour les GS/CP, les CP, et les CE1, rencontre basket pour les CE1 et hand pour les CE2. L'adhésion à l'USEP permet également aux élèves de nos classes d'utiliser des lots de matériel sportif qui circulent dans la circonscription sous conditions de réservation préalable.

À Fressines, l'entraînement pour la course longue a lieu en mars / avril. Toutefois, à la demande de plusieurs parents, en octobre 2018, 17 enfants de Fressines ont pu participer à la coulée verte sous la bannière de l'école. Merci à M Salle pour l'organisation de cette participation.

Autres activités

- Lambon CM : voile, kayak, canoë jusqu'au 16 novembre.
- Ping Pong pour les CM et les CE2
- Vélo : GS, GS/CP et CP (en mai, P'tit tour USEP)

Les enfants des classes de GS, de CP et de GS/CP participeront à un cycle vélo afin de se préparer au p'tit tour USEP au mois de mai pour les 2 classes de cycle 2. Pour les GS, ces séances vélo s'inscrivent dans la programmation annuelle des activités sportives.

Se posera la question du financement des déplacements et des interventions au Lambon et à la piscine à partir du 01/01/19 avec l'arrêt du financement par la communauté de communes.

- Piscine :

L'activité natation, à la piscine d'Aquamelle, a concerné les classes de CP et CE1 du 11 septembre au 12 novembre soit 8 séances.

Les classes de GS et les GS/CP se rendront à la piscine quant à elles le jeudi après-midi, sur 9 semaines, du 26 avril au 28 juin et les CE2 iront à la piscine de Celles en juin. Le transport sera à la charge de la commune à partir de janvier. Les enseignants remercient les parents qui accompagnent les classes ; rappelons que sans parent disponible, l'activité ne pourrait être maintenue.

- Toutes les classes bénéficient d'un abonnement presse ou littérature enfantine financé par l'APE.

- Le site internet de l'école sera renseigné régulièrement, dans la mesure du possible. Il nous permet de donner plus de sens aux apprentissages et d'améliorer les compétences du B2i.

Un lien existe entre « Fressinet » et le site de l'école.

6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019.

Les enfants nés en 2016 et susceptibles de faire leur entrée en PS en septembre 2019 sont au nombre de 19 ; les 27 CM2 partiront vraisemblablement au collège. Une nouvelle famille vient s'installer en janvier, avec 2 enfants qui seront scolarisés à Fressines.

Les effectifs pour l'année scolaire 2019/2020 pourraient être de 209 + 21 - 27 élèves soit 203.

Les admissions à l'école, après inscription en mairie, auront lieu du 1er au 12 avril 2019.

7. Les APC, les APS ; le temps périscolaire

-Après validation du dispositif par Madame l'Inspectrice de la circonscription de Melle, les APC vont permettre de proposer du soutien, de l'aide au travail personnel ou de travailler dans un domaine en lien avec le projet d'école. Le conseil des maîtres définit l'organisation des APC à chaque nouvelle période ; l'information sera transmise aux enfants concernés à chaque retour de vacances.

-Les APS

Ecole du sport du vendredi soir : pourquoi n'y a-t'il plus qu'un seul créneau horaire le vendredi au lieu de 2 les précédentes années ? De nombreux enfants inscrits les années précédentes ne peuvent plus bénéficier de cette activité.

Est-il possible de rouvrir un 2nd créneau à partir de début 2019 ou de dédoubler les séances ?

L'école de sport propose un temps d'activité de 16h30 à 17h30 le vendredi. Le créneau proposé l'an dernier de 15h30 à 16h30 est supprimé car la gestion de la trésorerie était trop lourde. La mairie ne peut prendre en charge cette gestion qui nécessite de passer par une association. La proposition a été faite à l'APE de prendre le relai.

Une question sur les APS : comment fonctionne les inscriptions ? Comment sont choisis les enfants qui participent aux APS si le nombre d'inscrits est important ? Comment les enfants/parents sont informés qu'ils participent bien au créneau de l'APS sur lequel ils se sont inscrits ?

Un document explicatif a été diffusé auprès des familles.

-Le temps périscolaire

Y-a-t'il de nouvelles opportunités technologiques qui permettraient de s'affranchir des tickets de cantine ?

Il y aura une évolution suivant la loi, avec la dématérialisation des paiements.

Est-il possible de payer la garderie en CESU ?

Non

Question sur la garderie et surveillance :

- Les grands mangent-ils toujours leurs goûters à l'extérieur ? *oui car ils le mangent dès la sortie des classes*

- Surveillance de la cour du haut le vendredi quand beaucoup d'enfants sont présents notamment sur la tranche 15h30/16h (constaté par les parents d'élèves lors du vendredi des élections par exemple)
2 agents sont présents pour surveiller les petits
Les règles sont rappelées aux agents municipaux pour assurer une surveillance efficace.
- Surveillance du créneau du goûter des plus grands « maternelles » : goûters qui s'échangent, ...

Il est demandé aux habitants de Fressines de trier leurs déchets. Or, à notre connaissance, aucune poubelle de tri n'est à la disposition des enfants qui goûtent à la garderie. Si nous voulons sensibiliser nos enfants sur la gestion de nos déchets, cela ne doit-il pas aussi se faire au sein de l'école ?

Autre sujet, un goûter simple (pain confiture, chocolat, fromage...) en suivant l'exemple de l'accueil de loisirs « Belle et Lambon » ne pourrait-il pas être distribué (et payé en sus dans le tarif garderie) et ainsi limiter les déchets quotidiens, donner le même goûter à tous et un goûter beaucoup plus sain que ceux du commerce ?

Difficultés au niveau du stockage, et d'un point de vue organisationnel pour fournir un goûter commun d'où une réponse négative de la mairie.

Une réflexion est menée pour fournir des poubelles de tri.

Certains parents nous ont remontés le fait suivant : la dernière réunion de service entre la mairie et les personnels de la commune s'est déroulée dans la salle de garderie pendant les heures de garderie. D'où des questions :

- Qui surveille réellement les enfants ?
- Pourquoi les enfants seraient obligés de se taire pendant qu'ils sont censés être en garderie ?
- Pourquoi certains grands enfants, capables de comprendre les discussions d'adultes, devraient-ils entendre ces échanges qui ne les concernent pas ?
- Enfin, et de manière plus récurrente, pourquoi ce type de réunion se déroule-t-elle durant les heures où la garderie est ouverte ?

Des adultes exerçaient une surveillance effective des élèves. Cette réunion a eu lieu sur le dernier créneau de garderie.

Il est compliqué de trouver un créneau, en raison de l'amplitude des horaires de travail du personnel concerné.

Une modification ponctuelle des horaires de la garderie peut être envisagée (fermeture 30mn plus tôt).

Cantine

Point évoqué l'année passée et toujours non traité à priori : certains parents nous indiquent que les enfants n'ont toujours pas le temps nécessaire pour se laver les mains avant de rentrer à la cantine (concerne à priori le 2nd service). Serait-il possible, si tel est toujours le cas, d'adapter de quelques minutes le planning pour permettre à chaque enfant de se laver les mains ?

Réponse de la mairie : certains le font. Difficile de l'imposer.

La mairie essaye de trouver une solution pour que chaque enfant puisse se laver les mains.

Sujet cantine toujours : il y aurait 1 personne de la municipalité en moins sur la surveillance/aide des plus petits. Est-ce le cas ? Cela entraîne des remontées indiquant une certaine agitation dont profiteraient les enfants les plus « turbulents » (des enfants debout sur les chaises par exemple).

En fait, les grandes sections arrivent les premiers et se font servir leur entrée. Ensuite les petites et moyennes sections arrivent et le temps qu'ils s'installent et se fassent servir, les grandes sections ont fini l'entrée et se retrouvent à attendre le plat sans surveillance.

Mairie : les enfants de GS ne sont pas laissés seuls, et repris si besoin. Il y a 5 agents qui assurent le service et la surveillance.

Les enfants doivent être responsabilisés.

La séance est levée à 20h20

Le secrétaire :
Pierre Fouchier

La présidente :
Claudine Surreau